

JEAN-NOËL GUINOT

**FOI ET RAISON
DANS LA DÉMARCHE APOLOGÉTIQUE
D'EUSÈBE ET DE THÉODORET**

INTRODUCTION

Entre les apologies du II^e siècle et celles d'Eusèbe de Césarée et de Théodoret de Cyr, les différences sont immédiatement plus apparentes que cet « air de famille » qui autorise à parler de l'apologétique chrétienne antique comme d'un genre littéraire particulier, même si les contours en ont varié selon les époques et les circonstances historiques qui lui ont donné naissance¹. Dans l'empire chrétien de Constantin et de Théodose, les enjeux ne sont naturellement plus ceux de l'époque où le christianisme naissant réclamait à l'empereur son droit à l'existence. Avec le temps, l'objet et le contenu de l'apologie ont en partie changé de

1. J.-C. FREDOUILLE (« L'apologétique chrétienne antique : naissance d'un genre littéraire », *Revue des Études Augustiniennes* 38 [1992], p. 219-234) souligne le caractère polymorphe de l'apologétique chrétienne antique. Voir aussi, dans ce volume, son exposé consacré à « Tertullien dans l'histoire de l'apologétique ».

nature, et du même coup de forme et de dimensions. Il ne s'agit plus désormais d'adresser à l'empereur ou à ses représentants une requête ou une supplique en faveur des chrétiens, pour tenter de les soustraire à des persécutions ou à des tracasseries, nées d'accusations absurdes et mensongères. Il ne s'agit même plus toujours d'une réfutation en règle des attaques dirigées contre la religion chrétienne par un philosophe païen, comme le fit Origène dans son *Contre Celse*, bien que Cyrille d'Alexandrie, au ^v^e siècle, s'inspire manifestement de ce modèle pour réfuter le *Contre les Galiléens* de Julien. L'entreprise d'Eusèbe et de Théodoret est d'une certaine façon plus générale, en tout cas moins directement liée à un facteur déclenchant précis². Pour reprendre une distinction traditionnelle, on pourrait dire qu'ils sont des représentants de l'apologétique chrétienne plutôt que des apologistes, leur dessein étant moins de défendre le christianisme contre les attaques dont il est l'objet que d'exposer à un public païen cultivé les raisons qui devraient les amener à croire.

A bien des égards, en effet, Théodoret fixe à l'entreprise apologétique qu'il conduit dans sa *Thérapeutique des maladies helléniques* un but identique à celui qu'Eusèbe se propose d'atteindre, en deux temps, la *Préparation évangélique* étant destinée à disposer son lecteur à accueillir les vérités de la foi chrétienne, tandis que la *Démonstration* doit emporter sa conviction³. Toutefois, à comparer la manière dont chacun d'eux définit son propos, on en vient à se demander si ces deux apologies, en dépit de nombreuses similitudes, ne sont pas conçues dans un esprit sensiblement différent. Au Livre I de la *Préparation* comme de

2. Même si la *Préparation Évangélique* d'Eusèbe accorde une large place à la réfutation des écrits de Porphyre *Contre les chrétiens*, il est malgré tout difficile de faire de cette réfutation la cause immédiate de l'entreprise d'Eusèbe ; voir à ce sujet l'Introduction de Jean Sirinelli, dans *SC* 206, p. 28-34. Il serait encore plus hasardeux d'attribuer à la *Thérapeutique* de Théodoret une origine trop précise et d'y voir une œuvre de circonstance, comme le faisait LENAIN DE TILLEMONT, en considérant que Théodoret aurait eu « dessein dans cet ouvrage de réfuter celui de Julien l'apostat contre les chrétiens » (*Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, T. 15, Paris 1911, p. 322) ; cf. P. CANIVET, *Histoire d'une entreprise apologétique au ^v^e siècle*, Paris 1958, p. 113 s.